 <p>UBFC UNIVERSITÉ BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ</p>	<p>CONSEIL ACADÉMIQUE</p> <p>◆ ◆ ◆ ◆</p> <p>PROCÈS VERBAL</p>
<p>PV avant approbation</p>	<p>CAC du 7 octobre 2020</p>

Le quorum est atteint : 25 participants + 14 procurations.

M GREVEY débute la séance à 15h30.

1. Approbation du compte-rendu du CAC du 2 juillet 2020

Hervé MAILLOTTE demande des éclaircissements sur ce qui a été écrit en page 2 du compte-rendu du CAC du 2 juillet 2020.

Le paragraphe en question est « Ce qui est aussi inscrit dans ce projet est une amélioration de la gouvernance des projets PIA (LabEx, EUR, IDÉES et SFRI.). Ceux-là vont devenir des avenants au contrat ISITE. Ce qui était attendu par le SGPI et par le Ministère est qu'il n'y ait plus qu'une seule instance de gouvernance qui configure les masses budgétaires de ces différents projets. C'est ce qui a été présenté, le même schéma de gouvernance. Le Conseil d'Administration d'UBFC vote les masses budgétaires sur proposition du comité de pilotage d'ISITE-BFC. Rappel : Il y a un droit de veto sur les aspects budgétaires détenu par le CNRS, l'INRAE et l'INSERM ».

Dominique GREVEY précise qu'il n'était pas présent à la dernière séance du CAC (CAC présidé par M. JOHANN) mais qu'il a tout de même connaissance que l'ANR voulait traiter l'ensemble des sujets dans le même document.

Depuis, UBFC a reçu l'information que le label LipSTIC et SFRI allaient être traités à part. Mais cette information est récente et vient d'être connue.

Hervé MAILLOTTE avait compris que SFRI allait être traité à part dans une convention extérieure à ISITE et que le label LipSTIC et l'EUR EIPHI resteraient des avenants à la convention ISITE (Ce qui est le cas pour le moment).

Ce n'est donc pas une « amélioration de gouvernance » comme ce qui est écrit dans le compte-rendu qui doit être noté mais « une modification de gouvernance des projets PIA ».

Cela sera modifié dans le compte-rendu.

Catherine BAUMONT revient sur la remarque qui avait été faite lors de la présentation de Maxime JACQUOT le 2 juillet dernier, que le laboratoire LEDI ne figurait pas dans les laboratoires porteurs au même titre que les autres laboratoires.

La Directrice du laboratoire LEDI a été reçue depuis par Maxime JACQUOT. Catherine BAUMONT le remercie pour cela et pour sa réactivité.

Le procès verbal est accepté à l'unanimité sous réserve de la modification de la phrase suivante : Ce n'est pas une « amélioration de gouvernance » mais « une modification de gouvernance des projets PIA ».



2 Règlement intérieur du Collège Doctoral

Philippe LUTZ présente le règlement intérieur du Collège Doctoral (rôle, modalités ...).
Ce point était manquant jusqu'à présent dans l'organisation générale.

Le règlement intérieur (RI) du Collège Doctoral a pour objet de fixer les modalités relatives au Collège Doctoral, à la répartition des missions entre le Collège Doctoral et les Écoles Doctorales de l'Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC) et au déroulement d'un doctorat en Bourgogne-Franche-Comté.

Le Règlement Intérieur du Collège Doctoral a été rédigé en collaboration avec les directions des Écoles Doctorales et a été validé lors du Bureau du Collège Doctoral le 9 juillet 2020.

Il s'applique à l'ensemble des Écoles Doctorales accréditées à UBFC, aux Unités de Recherche rattachées à ces Ecoles Doctorales ainsi qu'aux doctorant(e)s et à leur(s) encadrant(es).

Catherine BAUMONT fait une remarque sur la personnalisation des données. Il est noté dans le règlement intérieur à plusieurs reprises « la responsable administrative ». Plusieurs membres du CAC se rallient à Mme BAUMONT et préféreraient des termes plus génériques : "la Direction de ..." ; "la responsabilité de" ...(utilisation de l'écriture inclusive).

Hervé MAILLOTTE ne voit pas de lien entre le règlement intérieur et les Graduate Schools. Hervé MAILLOTTE pense que pas mal de choses devraient être discutées pour qu'il y ait une articulation entre les Graduate School et les Écoles doctorales. L'articulation se doit d'être harmonieuse.

Dominique GREVEY dit qu'on va commencer à s'intéresser à la mise en place de SFRI et qu'il pourra alors être discuté du positionnement avec les Graduate Schools.

Le document présenté par Philippe LUTZ n'est pas un document figé mais un document d'étape.

L'organigramme devra également être revu car pour l'Ecole Doctorale SPIM de Dijon le nom de la personne inscrite n'est pas à jour.

L'entrée en vigueur du règlement intérieur au 1 octobre sera également revue et sera celle du 7 octobre 2020.

Catherine BAUMONT insiste sur le fait qu'il doit vraiment y avoir des liens entre les Ecoles Doctorales et les EUR.

Approbation du règlement intérieur sous réserve des modifications : écriture avec moins de personnalisation et modification de la date d'entrée en vigueur : Vote à l'unanimité du règlement intérieur.

L'ordre de passage des rapports précisé dans la convocation est modifié afin que Philippe LUTZ puisse présenter à la suite les rapports dont il a la charge.

4. Contrat procédure règle de répartition financière entre UBFC et établissements membres – VAE Doctorat

Ce rapport est destiné à présenter :

- la révision de la procédure de validation des acquis de leur expérience (VAE) mise en place par UBFC et les établissements membres pour la délivrance du doctorat par Validation des Acquis de l'Expérience ;
- le contrat VAE qui sera signé entre les candidats et les établissements membres par leur service de formation continue.

Ces travaux font suite au traitement de la première demande de VAE qui sera traitée par UBFC.



Lors de sa séance du 28 mars 2018, le Conseil ACadémique a validé la procédure de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour le doctorat proposée par le collège doctoral et les Vice-Présidents FTLV de l'Université de Bourgogne et de l'Université de Franche-Comté, avec le soutien des services de Formation Continue des établissements.

Lors de la séance du 31 janvier 2019, les établissements UFC, uB et UTBM, ont validé le tarif de la procédure VAE, fixé à 6 000 €, dans leurs Conseils d'administration (respectivement le 9 octobre, le 24 septembre et le 21 décembre 2018).

Dans le cadre de la première demande de VAE traitée par UBFC cette procédure a été revue afin de proposer des évolutions sur le plan du suivi administratif du candidat et de l'encadrement scientifique par les écoles doctorales. De plus, un contrat VAE entre le candidat et l'établissement concerné a été rédigé.

Les points de révision de la procédure permettent notamment de :

- Clarifier les délais d'inscription ;
- Fixer la répartition des missions entre UBFC et les services de Formation Continue des établissements membres notamment dans les phases de recevabilité administrative et pédagogique de la demande de VAE ;
- Préciser les modalités d'accompagnement scientifique des candidats.

Le groupe de travail constitué des Directions des services de Formation Continue de l'UB, de l'UFC et de l'UTBM ainsi que la Direction de la mission doctorale portée par UBFC, propose de répartir le financement VAE la façon suivante :

1 800 € pour les services de Formation Continue des établissements membres et 4 200 € pour le Collège Doctoral.

Aucune question et aucune remarque ne sont formulées.

Procédure VAE Doctorat adoptée à l'unanimité

5. Catalogue de formations transversales

Depuis 2017-2018, le Collège Doctoral d'UBFC met en place annuellement une offre de formations transversales unique dédiée à l'ensemble des doctorants de la région Bourgogne-Franche-Comté tout au long de leur doctorat.


Ce catalogue de formation s'organise autour de 9 thématiques :

- langues,
- poursuite de carrière,
- connaissances et outils d'enseignement,
- management et entrepreneuriat,
- communication,
- éthique de la recherche et intégrité scientifique,
- culture scientifique internationale et valorisation,
- formations documentaires,
- informatique et modélisation scientifique.

Les formations sont assurées sur les sites de Belfort, Besançon et Dijon. Deux gestionnaires « Formations doctorales » sont chargés de leur mise en place : Emilie FAIVRE et William MOREAU (pour la période juin-novembre 2020) pour les sites de Belfort et Besançon et Morgan POGGIOLI pour le site de Dijon.

Un bilan quantitatif et qualitatif des formations transversales 2019-2020 a été présenté lors de la réunion du Collège Doctoral du 09 juillet 2020 (données extraites d'ADUM).

Le coût des formations doctorales est pris en charge par UBFC (budget mission doctorale) depuis 2016-2017.



Pour l'année 2019-2020 :

- **132 formations proposées** (173 sessions + 2 MOOC)
(121 formations ouvertes)
- **22 sessions** de formations annulées faute d'inscrit ;
- Conséquences COVID-19 : **42 sessions** de formation annulées / **35 sessions** assurées à distance ;
- Un total de **109 sessions de formation réalisées**
- **2096 inscrits** (1806 inscrits en 2018-2019) ;
- **92 intervenants** : 78% rémunérés (enseignants-chercheurs, BIATSS, intervenants extérieurs) et 22% bénévoles (BIATSS, retraités, Associations) ;
- Coût des formations : **52 200 €** (56 500€ en 2018-2019) ;
- Participation par école doctorale : ES (31%) > SPIM (24%) > SEPT (13,5%) > CP (11,5%) > DGEP (10%) = LECLA (10%)

Les heures de formation assurées par les intervenants vacataires (personnels BIATSS, extérieurs ou enseignants contractuels) sont payées directement par UBFC à l'intervenant après mise en place d'un contrat de vacances.

Les heures d'enseignement assurées par les enseignants-chercheurs titulaires des établissements d'UBFC sont rémunérées directement par les établissements et font ensuite l'objet d'un remboursement d'UBFC (budget mission doctorale) aux établissements concernés après mise en place d'une convention de reversement du coût des formations doctorales.

Le catalogue des formations doctorales transversales 2020-2021 est en cours de construction et sera mis en ligne sur le site du Collège Doctoral courant novembre 2020.

Une page dédiée à chaque formation mentionnera le programme de la formation, les compétences acquises, la durée, la capacité d'accueil et le site sur lequel sera proposé la formation.

Les inscriptions aux formations s'effectueront courant novembre 2020 via le site du Collège Doctoral ou directement depuis l'espace personnel ADUM des doctorants.

Dominique GREVEY fait remarquer qu'il y a eu une augmentation de 15 % des inscrits ; ce qui est énorme.

Philippe LUTZ n'a pas les éléments pour justifier cela. Il propose de regarder si l'année prochaine cela se stabilise.

Plan de gestion de données : La question est posée s'il y a une formation sur cela. Philippe LUTZ dit que cela est prévu et qu'il est probable que cela devienne obligatoire.

Des interlocuteurs peuvent être contactés à l'OSU pour préparer une formation car il y a les compétences nécessaires.

Catherine BAUMONT demande à quel endroit se trouve l'accès numérique au catalogue des formations. Philippe LUTZ précise que sur le site des Ecoles Doctorales les formations sont présentées. Elles le sont aussi sur ADUM.fr.

Catherine BAUMONT dit que cela devrait apparaître également sur le site UBFC et que l'accès à ces formations devrait être plus intuitif.

Ana-Maria ROXIN demande si des formations à l'ED SPIM pourraient être proposées au catalogue transversal des formations. Philippe LUTZ dit qu'au niveau du Collège Doctoral les inscriptions de nouvelles formations ne sont plus possibles.

Dominique GREVEY remercie et souligne la qualité des formations. Une augmentation de 15 % des inscrits est le reflet de cette qualité.



6. Prolongation des contrats doctoraux

La loi n°2020-734 du 17 juin 2020 portant diverses dispositions urgentes pour faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 autorise par l'article 36 les établissements publics de l'enseignement supérieur et de la recherche à prolonger des contrats notamment doctoraux et de post-doctorat afin de poursuivre les activités et travaux de recherche en cours, pendant la période de l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020, y compris lorsque toute possibilité de prolongation en application des dispositions qui les régissent est épuisée.

La CPU (Conférence des Présidents d'Universités) a élaboré en mai dernier, une « proposition de critères relatifs à la prolongation des contrats doctoraux suite aux difficultés dans leur réalisation liées à la crise sanitaire ». Cette grille, à laquelle a participé le RNCD (Réseau national des collèges doctoraux) retient trois « cas critiques », assortis d'exemples, justifiant des prolongations courtes (jusqu'à 4 mois), moyennes (de 4 à 8 mois) et longues (entre 8 et 12 mois). Le coût mensuel employeur approximatif est de l'ordre de 2 600 euros par doctorant.

L'ensemble des établissements utilisant le logiciel ADUM pour les inscriptions, dont UBFC, ont sollicité l'équipe ADUM pour mettre en place une enquête déclinant ces critères. Cette enquête a été soumise à l'ensemble des doctorants, et des encadrants mi- juin 2020. Chaque demande motivée, faite par un doctorant, devait être validée pour avis par le directeur de thèse, puis le directeur d'unité et par le directeur de l'Ecole Doctorale.

Chaque établissement a remonté au Rectorat la liste des doctorants qu'il emploie rentrant dans le cadre de la circulaire en vue de faire un avenant aux contrats de travail. La Région a décidé d'adopter la même procédure que le Ministère :

Tous les doctorants de 3^{ème} année ainsi que les 1^{ère} et 2^{ème} année sous financement Région devaient répondre à l'enquête avant le 26 juin 2020.

Les autres doivent répondre avant le 30 septembre 2020.

Les contrats financés par les PIA ont été gérés sur les budgets PIA.

Le Collège Doctoral a travaillé sur l'harmonisation des demandes et la préparation des dossiers de demandes de prolongations pour la remontée au Ministère. UBFC a fait les demandes auprès du Ministère et de la Région pour les doctorants qu'elle emploie. Concernant la Région, une réunion d'examen des demandes s'est tenue le 25 août dernier.

Philippe LUTZ remercie la Région de s'être associée à la démarche.

Début septembre, le Bureau du Collège Doctoral est arrivé à des demandes consolidées (Contrat MESRI, ANR et Région).

Ce qui est en cours pour le moment est la demande pour les 1^{ère} et 2^{ème} année (en cours de traitement par les Directeurs de thèses et les Directeurs d'Unités).

A partir du 15/10 les Ecoles Doctorales vont se saisir des données en collaboration avec le bureau des Ecoles Doctorales.

Dominique GREVEY demande s'il y a des remarques.


Jihad ELNABOULSI demande des précisions sur les prolongations sur financement ISITE.

Des thèses ont démarré en 2018, en 2019 et Jihad ELNABOULSI aimerait savoir si des demandes de prolongation ont déjà été traitées pour ces demandes là.

Alain DEREUX avait été questionné sur cela mais Philippe LUTZ n'avait pas eu de réponse à sa demande.

Pour ISITE la réponse serait qu'on traite au cas par cas. Cela dépend des moyens encore disponibles pour le projet.

Philippe LUTZ dit que ce processus ne convient pas. La directive ministérielle dit que le Ministère ne finance pas les remontées PIA car le PIA peut financer par ses propres moyens les demandes de prolongations.



En comité de pilotage ISITE il a été dit que le travail sera fait pour accompagner les doctorants mais il faut attendre de savoir s'il aura des crédits en 2021.
Le tableau ISITE présenté page 3 et 4 correspond à des demandes.

Tous les doctorants ont été sollicités pour faire des demandes au travers d'ADUM

Une précision dans la procédure ADUM était que seuls les doctorants de 3^{ème} année étaient sollicités (à part les financements Région) pour répondre avant fin juin.

Hervé MAILLOTTE pense qu'une certaine quantité de doctorants de 1^{ère} et 2^{ème} année ont répondu au questionnaire avant fin septembre tous financements confondus à part pour le financement Région.

Jihad ELNABOULSI souhaiterait que les critères soient transparents en terme de prolongations.

Philippe LUTZ dit qu'il n'a pas été associé à la prolongation des contrats doctoraux ISITE. Jihad ELNABOULSI ne trouve pas cela normal. Cela n'est pas logique non plus par rapport à la circulaire ministérielle.

Catherine BAUMONT demande au niveau du CAC à ce qu'il y ait une harmonisation au niveau des PIA par rapport aux prolongations des contrats doctoraux.

Les Ecoles doctorales et le collège doctoral avaient été sollicités pour mettre en place de nouvelles procédures concernant les allocations doctorales financées par ISITE non associées à des projets de recherche.

Mais il faut que le lien soit fait jusqu'au bout. Il ne faut pas se cantonner au travail long d'instruction des dossiers pour attribuer une ou deux allocations sur un total d'une dizaine de demandes et à ce que ce ne soit plus le cas quand il faut traiter les demandes de prolongations. Il faut insister aussi pour que les prolongations ISITE soient honorées.

Dominique GREVEY propose que dans la délibération on parle de la validation de l'ensemble sauf le financement ISITE. Il faut vérifier que la procédure ait été respectée.

Hervé MAILLOTTE pense que pour le tableau ISITE il s'agit d'un état de demande. Il ne pense pas qu'ISITE ait accepté le tableau.

Pour ce qui est du tableau Financements Région, il semblerait qu'il n'y ait pas encore les résultats.

Pour l'annexe 3, ce sont uniquement des remontées UBFC. A partir du 30 septembre, la catégorie de l'annexe 3 va être complétée (avec les 1^{ère} et 2^{ème} années).

Dominique GREVEY récapitule :


- Les critères mis en place par la CPU ont été utilisés pour les remontées en direction du Conseil régional et du Ministère (3^{ème} année de thèse pour le Ministère) ;
- Il y a un doute qui subsiste en ce qui concerne les financements ISITE. Est-ce que tout le monde a été pris en compte, quels ont été les critères ... Il faut éclaircir cela (en interaction avec le collège doctoral).

Dominique GREVEY propose de valider les annexes 2 et 3 et de retravailler l'annexe 1.

Hervé MAILLOTTE dit qu'il y a aussi une réflexion à avoir sur le financement avec l'EUR EIPHI – les doctorants devaient faire des remontées aussi jusqu'au 30/9.

Francine CHOPARD (Région BFC) rassure pour les prolongations Région.
Une assemblée plénière va avoir lieu le 7/10 au Conseil régional et il n'y aura aucun souci.
Philippe LUTZ remercie la Région sur le traitement des dossiers et sur l'analyse.

Le travail de fond avec les Vice-Présidents et la Région s'est toujours bien calé et tout a été efficace.



Pascal NEIGE remercie Philippe LUTZ. Les établissements universitaires ont confié le pré-arbitrage au Collège Doctoral et l'avis du collège doctoral a été suivi. C'est un exemple de bonne coopération sur le traitement des dossiers. Pascal NEIGE se réjouit de l'effort fait pour les doctorants.

Catherine BAUMONT précise que plusieurs doctorants, pendant le confinement, n'ont pas pu continuer leurs emplois parallèles pour financer leurs études. Catherine BAUMONT précise que des efforts ont été faits sur les droits d'inscription. Il y a une prolongation (dérogation au paiement des droits d'inscription) jusqu'au mois de mars. Catherine BAUMONT remercie les personnes qui ont travaillé pour ces dérogations et apprécie que cette initiative proposée par le CAC restraint, ait été entendue.

Dominique GREVEY propose que ce rapport sur la prolongation des contrats doctoraux soit validé sans l'annexe ISITE.

Les membres du CAC s'oppose en effet à ce que ce rapport soit validé en sa totalité.

Dominique GREVEY dit que les deux autres annexes (Financements Régionaux et Financements Ministère) sont ok(travail mené en collaboration avec le Collège Doctoral) et qu'ils pourraient être validés. Mais Jihad ELNABOULSI précise que comme Hervé MAILLOTTE l'a souligné, les 1^{ère} et 2^{ème} années ne sont pas intégrées dans les tableaux.

Dominique GREVEY considère que les demandes qui ont été faites à la Région et les demandes remontées au Ministère sont correctes.

Benoit CLUZEL a une demande sur l'annexe 3. Le montant demandé pour 7 mois de thèse est démentiel. Il est demandé 78 000 € pour 7 mois. M CLUZEL demande à ce que le chiffre soit corrigé. Il s'agit en fait d'une erreur d'écriture.

Rapport approuvé à l'unanimité sauf l'annexe 1 et le montant de 78 000 € sera corrigé sur l'annexe 3.

Dominique GREVEY demande à ce qu'un travail soit fait avec le Collège Doctoral sur l'annexe 1. Les membres du CAC veulent connaître les critères pour pouvoir donner un avis.

Rapport 3 : Résultats des appels à projets Région 2020 « Vie Etudiante » et « Equipements pédagogiques et numériques » (Pour info)

La Région Bourgogne Franche-Comté soutient avec deux appels à projets les acteurs de l'enseignement supérieur de la région :

- « Equipements pédagogiques et numériques » pour moderniser les pratiques pédagogiques et outils d'enseignement supérieur, avec une priorité à l'innovation, à la mutualisation et à la coopération. Les innovations pédagogiques, numériques, facteurs essentiels d'attractivité et de réussite des études, transforment les campus et nécessitent l'utilisation d'outils adaptés et performants ;
- « Vie étudiante » pour soutenir des projets en faveur de la vie étudiante contribuant à l'amélioration des conditions de vie et de réussite des étudiants, au renforcement de l'égalité des chances pour la poursuite d'études supérieures, au développement des partenariats et à l'attractivité des formations.

Le contexte était celui du confinement. 60 dossiers ont été déposés. Les établissements n'ont pas tous pu déposer la totalité de leurs dossiers. L'année dernière 80 dossiers avaient été déposés.

Les réponses à l'appel à projets formulées par les établissements membres d'UBFC ont fait l'objet d'un avis indicatif rédigé et transmis à la Région par UBFC.

Dans le contexte de la crise sanitaire COVID19, la commission UBFC s'est réunie après le dépôt des demandes de subvention, en deux séances et en visio-conférence. La commission a examiné 60 dossiers (31 dossiers sur les EPn et 29 dossiers sur la Vie Etudiante). UBFC a déposé 3 dossiers spécifiques : Bien Etre et Santé, Les Olympiades (projets initiés par les étudiants lors des Assises de la Vie Etudiante 2019).



L'Ingénieur Manager Tour 2021 est un projet porté par le Polytechnicum BFC depuis 2 ans.

Catherine BAUMONT demande des synthèses sur l'Ingénieur Manager Tour. Elle trouve que la somme est assez élevée et aimerait des précisions.

Mme SILVANT précise que l'année dernière 3 465 lycéens ont été touchés. L'objectif du bus est d'aller à la rencontre des étudiants dans les lycées les plus éloignés des grandes agglomérations. Le but est d'inciter les lycéens à rester dans la Région en leur présentant les poursuites d'étude dans les établissements membres du Polytechnicum. Le bilan de l'Ingénieur Manager Tour a été présenté lors du CAC de février 2020 et lors du CA. Dans le rapport, le contenu de l'opération a été détaillé. L'ingénieur manager Tour est sur les routes en novembre. Malgré le contexte, il a été reconduit cette année en prenant en compte une nouvelle organisation.

Les indicateurs mis en place pour l'opération ne pourront être significatifs qu'au bout de 3 ans.

L'objectif de l'Ingenieur Manager Tour est de " booster " les talents pour qu'ils restent dans la région quel que soit les parcours. Toutes les formes sont mises en avant y compris l'apprentissage.

Cette année un partenariat a été lancé avec les lycées de la DRAF et il y a donc une ouverture avec des lycées proposant des filières agricoles, des lycées publics et des lycées privés.

C'est une campagne de sensibilisation de l'enseignement supérieur.

Rapport 7 : Modification de la fiche filière du Master IOT

En complément de ce qui a été présenté au CAC du mois de juillet.

Pour l'année universitaire 2020-2021, il est demandé au Conseil ACadémique de valider les nouvelles Modalités de Contrôle des Connaissances du Master IOT pour les 2 années de formation.

Les modalités s'appliquent aux étudiants bénéficiant d'un régime spécial d'étude (RSE), à l'exception de celles définies pour les UE et ECUE spécifiées dans la décision de la composante annexée au contrat pédagogique des ces étudiants. Lorsqu'il est indiqué dans le tableau en annexe 1 « P ou D » pour la forme du contrôle de l'épreuve, cela signifie que l'épreuve est prévue en présentiel et qu'en cas de contexte sanitaire ne permettant pas son organisation sur site, le contrôle sera réalisé à distance.

Pour les éléments pédagogiques dont l'épreuve est indiquée « P ou D », les étudiants seront avertis au moins 15 jours avant le début des épreuves de la modalité qui sera appliquée entre « P » ou « D ».

Rapport sur les modifications de la fiche filière du Master IOT approuvé à l'unanimité.

Rapport 8 : Lancement du Comité d'Ethique pour la Recherche

Le règlement intérieur du CER, adopté cette année, prévoit que ce dernier est notamment composé de trois catégories de membres :

- Les membres volontaires : 28 membres volontaires ayant un doctorat, 2 doctorants volontaires, tous membres d'un établissement de la COMUE UBFC ou d'un de ses partenaires ;
- Les personnalités extérieures spécialisées, au nombre de huit ;
- Les membres de la société civile, au nombre de deux.

28 places étaient à pourvoir lors de l'appel à manifestation d'intérêts qui a été clos le 15 septembre.


Toutefois, seulement 25 personnalités disposant d'un doctorat et liées à un établissement membre d'UBFC ou l'un de ses partenaires ont fait parvenir leurs candidatures.

Il est proposé au Conseil ACadémique de valider ces candidatures, qui correspondent aux exigences prévues par le règlement intérieur.

Des noms complémentaires sont toujours susceptibles de parvenir ultérieurement et seront adressés pour délibération.

Il est toutefois précisé que la composition du comité prévoit un nombre maximum, mais pas un nombre minimum de personnalités pour fonctionner.

Les candidatures sont toujours possibles.



Par ailleurs, il a déjà été constaté auprès d'autres comités que, et sur le temps long, les disciplines tendaient à devenir de plus en plus diverses. Aussi, le fait est que le comité doit commencer à travailler à partir de cette base volontaire pour ensuite prendre ses aises.

Il y a ici deux places de doctorants à pourvoir, mais huit candidatures.

Il est précisé que Margaux VALES a participé aux groupes de travail et il est proposé de retenir sa candidature, comme de fixer généralement le critère de l'année de la thèse effectuée afin de privilégier les troisièmes années du cycle de thèse.

Il est proposé de classer les candidatures par ordre préférentiel.

Bénédicte POULIN-CHARRONNAT prend la parole et précise qu'elle trouverait normal que Margaux VALES soit choisie parmi les doctorants.

Catherine BAUMONT demande s'il n'est pas possible d'augmenter le nombre de doctorants dans ce comité car il y a eu plus de candidatures que de sièges à pourvoir. Cela permettrait de diversifier les disciplines proposées.

Emmanuel PARIS dit que cela serait possible mais il faudrait modifier les éléments constitutifs du comité.

Mme POULIN-CHARRONNAT dit que dans les autres CER en France il n'y a pas de doctorant. En Bourgogne-Franche-Comté, il a été décidé d'en mettre 2. Elle précise que les doctorants sont déjà sensibilisés à l'éthique via les formations qu'ils ont à l'Ecole Doctorale.

Catherine BAUMONT précise que cela est juste une remarque.

Emmanuel PARIS dit que le Comité part d'un instant T et qu'il va forcément évoluer et être plus ouvert. Sur le long terme, le CER va se faire connaître.

Jihad ELNABOULSI dit que la composition du CER manque de diversité dans les domaines scientifiques et propose de relancer les personnes pour avoir davantage de volontaires dans tel ou tel domaine.

Hervé MAILLOTTE avait cru comprendre lors du 1^{er} CAC où ce CER avait été présenté que beaucoup de missions adressées au CER était d'ordre médical. Hors, la représentation des disciplines de médecine est faible.

Catherine BAUMONT trouve que le travail d'appel à candidatures n'a pas été suivi par les laboratoires.

Pascal NEIGE précise que l'appel à candidatures a été lancé et qu'une partie de la communauté s'est prononcée mais pas l'autre. Il propose de voter les noms de ceux qui se sont présentés, de continuer le travail et relancer pour compléter la liste avec d'autres disciplines, d'autres laboratoires.

Mme POULIN-CHARONNAT dit que, parmi les membres extérieurs, il y aura des personnes du monde médical.

Dominique GREVEY propose de cibler des laboratoires et de trouver des volontaires.


Dominique GREVEY propose de voter sur la liste existante des Docteurs. Vote à l'unanimité.

Pour la liste des doctorants, il y a la possibilité de rester sur le nombre de 2 comme le précise le règlement ou d'augmenter le nombre.

Hervé MAILLOTTE est favorable à étendre la liste des doctorants.

Catherine BAUMONT trouve que la mise en place d'une liste complémentaire ou d'un binome peut être intéressante.

Hervé MAILLOTTE trouve l'idée de travailler en binome intéressante.



Emmanuel PARIS propose de modifier l'Article 2.1 du règlement intérieur est de mettre plutôt que 2 doctorants volontaires, 2 binomes de doctorants volontaires.

Dominique GREVEY propose de retenir les 2 étudiants en 3^{ème} année de thèse plus 2 étudiants en sachant que dans un an il faudra retrouver 2 étudiants.
Margaux VALES est proposée.

Jean-François REY porte à la connaissance des membres du CAC que concernant les doctorant.e.s candidat.e.s, il y a plusieurs profils qui montrent un intérêt "naturel" pour l'éthique. Il note aussi que le premier candidat dans les CV a pris la peine de rédiger une véritable lettre de motivation.
Plusieurs personnes approuvent cette remarque.
Quentin DEVALOIR est retenu.

Dominique GREVEY propose d'ajouter pour les binomes GONCALVES Mathieu (domaine de la santé) et BELAICHE Reda.

Vote : Approuvé sous réserve de la modification du règlement intérieur du CER pour passer de 2 étudiants à 2 binomes d'étudiants.

Dominique GREVEY fait la proposition suivante : 1) Margaux VALES 2) Quentin DEVALOIR 3) Mathieu GONCALVES 4) BELAICHE Reda

Les autres étudiants sont placés en liste complémentaire, non classé.

Vote à l'unanimité pour la proposition des 4 noms susvisés.

Rapport 9 : Résultats de l'AAP 2020 du Pôle de santé publique BFC

Marie CORNELOUP présente le bilan 2020 du Pôle de Santé Publique. Les objectifs de l'année 2020 étaient les mêmes que ceux de l'année précédente à savoir encourager les recherches interventionnelles. 7 projets ont été déposés et sur ces 7 projets, 5 ont été financés.

- Anne BUTTARD : Accès aux soins primaires et mobilités en Bourgogne-Franche-Comté (caractérisation et qualification des territoires de proximité ruraux et des populations âgées fragilisée).
- Frédéric MAUNY : Population vulnérable, pollution atmosphérique photo oxydante et vagues de chaleur : une approche des vulnérabilités à l'échelle de Dijon Métropole.
- Maxime DESMARETS: CoronaVirus, sERologie dans la population des femmes Enceintes et Donneurs de sang en région BFC.
- Sébastien KRUMM : Implémentation d'un parcours innovant pour le repérage et la rééducation précoces des troubles moteurs neurodéveloppementaux chez le nourrisson dit à haut risque - Evaluation de son intérêt.
- José-Philippe MORENO: Temps médical potentiellement épargné sur les trajets de visite à domicile non justifiés médicalement.

Catherine BAUMONT trouve que c'est une très bonne chose que Marie CORNELOUP précise que les 2 projets (territoires isolés et population vulnérable) soit connectés. Mme CORNELOUP transmettra cette remarque positive de Catherine BAUMONT aux porteurs des projets.

Rapport 10 : Ventilation 2021 des crédits récurrents affectés aux tutelles des structures de recherche du site BFC

Pascal NEIGE précise que ce dossier a été initié par Michel DE LABACHELERIE et se poursuit aujourd'hui par les VP Recherche (ou équivalents) des Ecoles et des Universités. Le but est d'arriver à un arbitrage des crédits pour arriver à une certaine équité au sein de l'espace Bourgogne-Franche-Comté.

Il avait été décidé que l'équité serait gardée au travers de trois paramètres : l'effectif, le coefficient

disciplinaire et le coefficient de performance.

Un 4^{ème} critère va s'effacer petit à petit, c'est le critère historique : il ne faut pas faire varier trop vite les dotations des laboratoires surtout ceux qui baissent. Depuis 3 ans, il y a un lissage de la descente des laboratoires et en conséquence un lissage des laboratoires dont la dotation doit augmenter.

Pascal NEIGE veut saluer les Présidents d'Université et les Directeurs des Ecoles qui participent à l'arbitrage et qui ont remis le même montant financier que l'année dernière pour les laboratoires. Cela n'est pas une évidence car les Établissements universitaires traversent des difficultés financières plus ou moins importantes.

Par ailleurs, cette année, ces chefs d'établissements ont même accepté (sur proposition des VP) d'ajouter un complément de dotation pour les laboratoires qui sont les moins bien dotés (au regard des coefficients disciplinaires). 80 000 € ont été rajoutés, répartis entre 3 établissements et calculés au prorata des effectifs des laboratoires concernés. L'annexe 2 du rapport résume tout cela.

Catherine BAUMONT salue le travail réalisé et remercie les établissements qui consentent à des efforts financiers supplémentaires.

Catherine BAUMONT se demande pourquoi il n'est pas noté à titre d'informations les contributions d'Agrosup pour les laboratoires qui sont en co-tutelle avec AgroSup et aimerait une précision sur les effectifs qui ont été retenus.

Pascal NEIGE précise que la contribution financière d'Agrosup pour ce qui relève des enseignants chercheurs du MESRI est à l'Université de Bourgogne. C'est un élément historique. La contribution uB contient la partie AgroSup pour les enseignants chercheurs du MESRI. Cela n'a pas été inscrit car les informations sont manquantes à la date d'aujourd'hui.

Pascal NEIGE précise que les laboratoires seront prévenus très tôt de leur dotation.

Pour les effectifs Pascal NEIGE précise que sont comptabilisés les enseignants chercheurs permanents dans les établissements membres d'UBFC et les chercheurs permanents affichés dans les laboratoires des établissements membres d'UBFC.

Certains laboratoires ne sont pas répertoriés dans le tableau car ils ne sont pas impactés par l'arbitrage. Pascal NEIGE propose pour l'année prochaine d'ajouter ces laboratoires au tableau et de mettre comme précision « non applicable ou sans objet » pour avoir la liste complète.

Pascal NEIGE souligne que les travaux qui ont été faits, ont été présentés aux Directeurs de laboratoires début octobre et 2 points ont été abordés :

- Le coefficient de performance : Ce point est controversé car il est jugé comme vieillissant. Ce critère a un impact de 10 ; 11 % d'écart au maximum entre les différents labos;
- Le coefficient disciplinaire : Des laboratoires pensent que ce coefficient est mal affecté. Une nouvelle proposition sera proposée par les VP recherche pour 2022. Le travail sera fait en collaboration avec les laboratoires.

Hélène POIRIER précise que les Directeurs d'UMR ont tous apprécié d'avoir été conviés à la réunion de la semaine précédente sur les crédits récurrents. Cela est symbolique pour UBFC. Les directeurs ont également apprécié d'avoir eu un éclairage sur les crédits récurrents des laboratoires.

Pascal NEIGE confirme avoir eu les mêmes échos. La réunion a eu un effet fondateur et s'est passée dans un climat d'apaisement. Cela est un tournant pour UBFC.

Dominique GREVEY félicite les Vice-Présidents et les Directeurs adjoints chargés de la Recherche pour le travail excellent qui a été mené. Un grand travail d'accompagnement a été fait auprès des Directeurs d'Unité et cela a été apprécié.

Vote à l'unanimité du rapport sur les crédits récurrents

Dominique GREVEY
Administrateur UBFC

